



## **Dette bouygues payée sept 2009 somme toujours due aujourd'hui**

Par **masaya**, le **17/07/2010** à **18:32**

Bonjour,

Alors voila j'expose mon probleme, j'ai eu un impayé total et arrêté de 370 euros (abonnement sur 12 mois, somme correspondant au 2 derniers mois) environ chez bouygues télécom en 2007, j'ai été contacté par un huissier pour régler cette dette que j'ai fini par payé en septembre 2009 (mandat cash avec preuve) donc je pensais etre tranquille, sauf que non j'ai reçu une lettre d'un AUTRE huissier en Mai Juin 2010 me réclamant la meme somme! Donc j'ai contacté le premier huissier qui m'a confirmé que bouygues a bien été réglé et que je ne dois plus rien et d'attendre 3 semaines pour le défichage préventel, hier je vais prendre un abonnement (au bout d'un an) et la surprise tjs pas de défichage, j'appelle bouygues aujourd'hui et la ENORME surprise le service client m'annonce que le défichage n'allé meme pas avoir lieu du fait que je leur doit 272 euros (somme qui a changé) donc la vraiment je ne sais plus quoi faire sachant que j'ai payé depuis pratiquement un an!! Je ne vais pas repayé pour une dette deja réglée, que puis-je faire? quels sont mes recours? Merci de vos réponses.

Par **sosjuju**, le **17/07/2010** à **18:52**

bonjour,

demandez à votre opérateur ou à l'huissier la justification de la dette.

ensuite vérifiez si c'est la même que celle que vous avez réglée(pas la somme mais la période d'abonnement par exemple).

ensuite envoyez par courrier avec accusé de réception à l'huissier ou l'opérateur une copie de la justification de dette et une copie de votre preuve de règlement.

si la dette est la meme il y a surement eu une erreur dans la saisie des informations relatives au dossier la premiere fois.  
bon courage.

Par **masaya**, le **17/07/2010** à **18:57**

Oui il s'agit forcément de la meme dette vu que je n'ai été abonné qu'une seule fois chez Bouygues, et il s'agissait bien d'une somme arrêté vu que mon abonnement a pris fin en meme temps (il s'agissait des deux dernieres factures) donc j'vois pas comment ils peuvent me demander des sommes différentes maintenant, en tout cas merci pr les informations je vais surement faire ca et s'ils n'en prene pas compte ai-je un recours en justice?

Par **sosjuju**, le **17/07/2010** à **19:02**

si un huissier suit ce litige cela devrait vite se terminer si votre règlement correspond à la dette.